



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DU FONCIER,
*en charge du domaine
et de la recherche*

N°00 1731 / MAF / DBS / DIR

DIRECTION DE LA BIOSECURITE
CELLULE ZOOSANITAIRE

FAAA, le 24 AOÛT 2022

Le Directeur

Affaire suivie par :
A. Brioude

Note informative aux importateurs d'œufs à couvrir et de volailles d'un jour

Objet : Influenza aviaire de haute pathogénicité aux Etats-Unis d'Amérique.

Réf. :

- Loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- Arrêté n° 171 CM du 1er mars 2006 modifié portant dérogation particulière à la prohibition d'importation d'animaux vivants et fixant les conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les volailles d'un jour ;
- Note aux importateurs n° 712 MED/DBS/DIR du 28 avril 2020 ;
- Site internet de l'USDA mis à jour le 23 août 2022 dans les troupeaux commerciaux et de basse-cour <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animal-disease-information/avian/avian-influenza/hpai-2022/2022-hpai-commercial-backyard-flocks>.

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, compte tenu des informations actuellement en notre possession concernant l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans les troupeaux commerciaux et de basse-cour aux Etats-Unis d'Amérique et sous réserve de nouvelles notifications officielles de maladies réglementées, l'introduction et l'importation sont suspendues pour les œufs à couvrir et les volailles d'un jour originaires des comtés de Butte, Fresno, Sacramento de l'Etat de Californie, ainsi que des comtés officiellement déclarés infectés des Etats de Caroline du Nord, Colorado, Connecticut, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Delaware, Floride, Géorgie, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Missouri, Montana, Nebraska, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Texas, Utah, Vermont, Virginie, Washington, Wisconsin et Wyoming.

Les œufs à couvrir et volailles d'un jour issus de troupeaux parentaux ayant séjourné dans ces comtés au cours des 21 jours ayant précédé la collecte des œufs ou pendant celle-ci, de même que les volailles d'un jour ayant éclos et séjourné (hors transport) dans ces comtés, seront systématiquement refoulés à leur arrivée en Polynésie française.

Le tableau ci-après synthétise les dates de restriction par Etat :

Etat	Origine	Date à compter de laquelle les œufs à couvrir et volailles d'un jour ayant séjourné dans la zone sont interdits à l'introduction et l'importation	Virus
Californie	Élevage et Sauvage	A compter du 20-juil-22	IAHP H5N1
Caroline du Nord	Élevage et Sauvage	A compter du 09-mar-22	IAHP H5N1
Colorado	Élevage et Sauvage	A compter du 19-mar-22	IAHP H5N1
Connecticut	Élevage et Sauvage	A compter du 09-fev-22	IAHP H5N1
Dakota du Nord	Élevage et Sauvage	A compter du 09-mar-22	IAHP H5N1
Dakota du Sud	Élevage et Sauvage	A compter du 13-fev-22	IAHP H5N1
Delaware	Élevage et Sauvage	A compter du 02-fev-22	IAHP H5N1
Floride	Élevage et Sauvage	A compter du 01-juil-22	IAHP H5N1
Géorgie	Élevage et Sauvage	A compter du 12-mai-22	IAHP H5N1
Idaho	Élevage et Sauvage	A compter du 25-mar-22	IAHP H5N1
Illinois	Élevage et Sauvage	A compter du 19-fev-22	IAHP H5N1
Indiana	Élevage et Sauvage	A compter du 19-jan-22	IAHP H5N1
Iowa	Élevage et Sauvage	A compter du 09-fev-22	IAHP H5N1
Kansas	Élevage et Sauvage	A compter du 19-fev-22	IAHP H5N1
Kentucky	Élevage et Sauvage	A compter du 23-jan-22	IAHP H5N1
Maine	Élevage et Sauvage	A compter du 30-jan-22	IAHP H5N1
Maryland	Élevage et Sauvage	A compter du 12-fev-22	IAHP H5N1
Massachusetts	Élevage et sauvage	A compter du 09-mar-22	IAHP H5N1
Michigan	Élevage et Sauvage	A compter du 03-fev-22	IAHP H5N1
Minnesota	Élevage et Sauvage	A compter du 06-mar-22	IAHP H5N1
Missouri	Élevage et Sauvage	A compter du 12-fev-22	IAHP H5N1
Montana	Élevage et Sauvage	A compter du 18-mar-22	IAHP H5N1
Nebraska	Élevage et Sauvage	A compter du 23-fev-22	IAHP H5N1
Nevada	Élevage	A compter du 17-juin-22	IAHP H5N1
New Hampshire	Élevage et Sauvage	A compter du 24-fev-22	IAHP H5N1
New Jersey	Élevage et Sauvage	A compter du 27-mai-22	IAHP H5N1
New York	Élevage et Sauvage	A compter du 29-jan-22	IAHP H5N1
Ohio	Élevage et Sauvage	A compter du 09-mar-22	IAHP H5N1
Oklahoma	Élevage et Sauvage	A compter du 10-avr-22	IAHP H5N1
Oregon	Élevage et Sauvage	A compter du 15-avr-22	IAHP H5N1
Pennsylvanie	Élevage et Sauvage	A compter du 26-mar-22	IAHP H5N1
Texas	Élevage et Sauvage	A compter du 14-mar-22	IAHP H5N1
Utah	Élevage et Sauvage	A compter du 26-mar-22	IAHP H5N1
Vermont	Élevage et Sauvage	A compter du 08-avr-22	IAHP H5N1
Virginie	Élevage et Sauvage	A compter du 23-jan-22	IAHP H5N1
Washington	Élevage et Sauvage	A compter du 06-mar-22	IAHP H5N1
Wisconsin	Élevage et Sauvage	A compter du 22-fev-22	IAHP H5N1
Wyoming	Élevage et Sauvage	A compter du 09-mar-22	IAHP H5N1

Le tableau ci-après synthétise les dates de restriction par comté de l'Etat de Californie :

Comtés	Origine	Date à compter de laquelle les œufs à couvrir et volailles d'un jour ayant séjourné dans la zone sont interdits à l'introduction et l'importation	Virus
Butte	Élevage	A compter du 27-juil-22	IAHP
Fresno	Élevage	A compter du 02-aou-22	IAHP
Sacramento	Élevage	A compter du 21-juil-22	IAHP

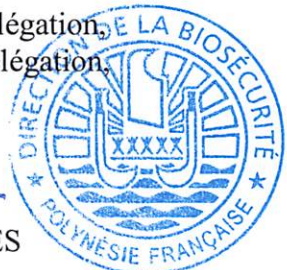
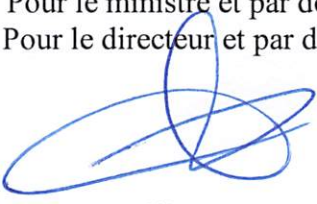
Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

Je vous rappelle que le fait d'introduire ou d'importer des articles réglementés prohibés à l'importation et ne faisant pas l'objet de dérogation à cette prohibition ou n'en respectant pas les conditions est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 570 000 F CFP d'amende en application de l'article LP. 60 de la loi du Pays du 6 mai 2013 susvisée. Ces peines peuvent être portées à cinq ans d'emprisonnement et une amende de 9 000 000 F CFP en cas d'atteinte à la santé humaine ou animale.

La présente note informative remplace la note n° 712 MED/DBS/DIR du 28 avril 2020.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur et par délégation,



Aurélie BRIOUDES